

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Attestation d'expérience professionnelle / de stage

IDENTITE DU CANDIDAT

Nom de naissance.....
Nom d'usage (si différent du nom de naissance).....
Prénom
Date de naissance.....Département ☐ 24 ☐ 33 ☐ 40 ☐ 47 ☐ 64

*A compléter par le tuteur du stage ou par l'employeur, ou par l'assistant(e) maternel(le) agréé
Utiliser une attestation par structure*

STRUCTURE

Nom, adresse, numéro SIRET
.....
.....
☐ Structure collective (EAJE ou ACM ou école maternelle)
 Préciser le type de structure
☐ Stagiaire ou salarié(e) dans une maison d'assistant(e)s maternel(le)s
☐ Stagiaire ou salarié(e) chez un(e) assistant(e) maternel(le)
☐ Employé(e) à domicile

PERIODE/DUREE

Du Au (préciser systématiquement le jour, le mois et l'année)

Durée (heures)

☐ Temps plein ☐ Temps partiel ☐ Stage ☐ Activité professionnelle
Age des enfants, de à ans

ACTIVITES REALISEES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

TUTEUR DU STAGE OU EMPLOYEUR, OU ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) EMPLOYEUR AGREE

Nom et prénom
Ville Date du jour
Signature (avec le cachet pour les structures)

JUSTIFICATIFS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE OU DU STAGE

Pour connaître la liste des pièces à fournir, **consulter impérativement le document « Descriptif des épreuves professionnelles et informations sur les stages et expériences professionnelles obligatoires »** sur le **site Internet de l'académie de Bordeaux** <https://www.ac-bordeaux.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-cap-121999> ⇒ Spécificités de certains CAP

CONTROLE DES JUSTIFICATIFS ET TRANSMISSION

- **CANDIDAT(E) PRESENTANT L'EP1 → Apporter les justificatifs correspondant à l'EP1 et à l'EP2, le jour de cette épreuve orale EP1**

✎ C'est le jury qui vérifiera, ce jour-là, la conformité de la totalité des stages ou expériences professionnelles (pour l'EP1 et pour l'EP2), ils ne sont donc pas à envoyer au Rectorat

- **CANDIDAT(E) PRESENTANT L'EP2 MAIS PAS L'EP1 → Envoyer les justificatifs au Rectorat - DEC3 - CAP AEPE - CS 81499 - 33060 BORDEAUX CEDEX, avant le 02/04/2027**

✎ Le contrôle de conformité se fera au Rectorat

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Définition des sigles :
 - EAJE → Etablissement d'accueil de jeunes enfants
 - ACM → Accueil collectif de mineurs
- Penser à faire un double des fiches en cas de perte ou d'échec à l'examen
- En cas de non-conformité de l'expérience professionnelle ou du stage, le candidat sera noté NV (non validé) à l'EP1 et/ou à l'EP2 → Le diplôme ne pourra pas lui être attribué